

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le / /

Adresse de l'immeuble **code postal ou Insee** **commune**

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N **1** oui non

prescrit **anticipé** **approuvé** **date**

1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN **2** oui non

2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N **1** oui non

prescrit **anticipé** **approuvé** **date** / /

1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN **2** oui non

2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M **3** oui non

prescrit **anticipé** **approuvé** **date** / /

3 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM **4** oui non

4 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** **5** oui non

5 Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** oui non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription **6** oui non

6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Plan de zonage réglementaire du PPRI de PARIS . Cartographie des zones exposées aux risques de carrières, de gypses antéludiens et d'inondations.

vendeur / bailleur
SAS Paris 15 Vaugirard Lot A

date / lieu
le 19/09/2019 à Colombes

acquéreur / locataire



information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... consultez le site Internet : www.georisques.gouv.fr

DOCUMENT A VALEUR INFORMATIVE



- LEGENDAIRE**
- Plan de prévention des risques d'inondation révisé (arrêté préfectoral du 19 avril 2007)
 - Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa) : niveau de submersion supérieur à 1 m
 - Zone bleu sombre hachurée (voir observation)
 - Zone bleu clair (incluse dans l'aléa)
 - Zone bleu clair hachurée (voir observation)
 - Zone rouge : grand écoulement
 - Zone verte : expansion des crues
 - Zone comportant des poches de gypse antécludien (arrêté interpréfectoral du 25 février 1977)
 - Zone d'anciennes carrières
 - Arrêté interpréfectoral du 19 mars 1991
 - Limites d'aménagement
- Observation : Secteurs hachurés du PPI
 Les secteurs hachurés correspondent à des parcelles ou à des parties de parcelles situées dans le périmètre des zones
 à risque de submersion temporaire et qui ne sont pas incluses dans les zones à risque de submersion permanente.
 En l'absence de données précises, la limite estimée de l'aléa.

Définition de l'ilot - Parcelaire APUR 2000

Document de référence relatif à l'information des Acquiescés et des Locataires sur les risques naturels majeurs (AL).

Le présent document est annexé au Plan de Prévention des Risques d'Inondation révisé (arrêté préfectoral du 19 avril 2007) et est accessible sur le site internet de la Préfecture de la Gironde.

Document de référence relatif à l'information des Acquiescés et des Locataires sur les risques naturels majeurs (AL).

Le présent document est annexé au Plan de Prévention des Risques d'Inondation révisé (arrêté préfectoral du 19 avril 2007) et est accessible sur le site internet de la Préfecture de la Gironde.

Document de référence relatif à l'information des Acquiescés et des Locataires sur les risques naturels majeurs (AL).

Le présent document est annexé au Plan de Prévention des Risques d'Inondation révisé (arrêté préfectoral du 19 avril 2007) et est accessible sur le site internet de la Préfecture de la Gironde.

